

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

DELIBERATION N°CP2026- 05/5/25 DOSSIER N°7496	SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS - SECTEUR ENVIRONNEMENTAL - ANNÉE 2026
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN
AUX ASSOCIATIONS - SECTEUR ENVIRONNEMENTAL - ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2025-12/1/10 de l'assemblée départementale du 12 décembre 2025 adoptant le règlement général d'attribution des subventions départementales aux associations au titre de soutien à la vie associative ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-05/5/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de :

- **10 000 €** concernant six associations en matière environnementale :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	DÉCISION	VOTE
Association PEPI' NONIERE	Association réalisant des animations grand publics sur la biodiversité	L'État : 1 500€ Fondation : 1 600€ C A F : 2 418€	Décision ajournée	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Association cinéma le COLBERT AUBUSSON	Festival Nature Climat et Environnement , 5ème édition de ce festival qui s'est déroulé du 13 au 19 mai 2026	Région : 4 000€ Partenaires privés : 3 000 € Structures intercommunales : 500 €	500 €	Se sont abstenus : M. P. Bayol, M. E. Bodeau, M. T. Bourguignon, Mme L. Chénier, M. P. Filloux, Mme MF. Galbrun (ayant donné pouvoir à M. P. Filloux), Mme ML. Geoffre, Mme M. Jouannetaud, M. JL. Léger, M. JJ. Lozach, Mme R. Nicoux, Mme I. Pénicaud (ayant donné pouvoir à M. T. Bourguignon) Adopté : 18 pour – 0 contre – 12 abstention(s)
Société Mycologique du Limousin	Étudier les questions scientifiques se rattachant à la Mycologie	Ville Limoges : 255€ CD 87 : 150 € Organismes sociaux : 900 €	150 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Le champ des Possibles	Centrée autour de la recherche, de la formation et de la sensibilisation du public en ce qui concerne l'impact des changements globaux sur la biodiversité à l'échelle du Limousin et du plateau de Millevaches en particulier	Conseil régional : 5 830 €	800 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Gartempe 206	Mise en valeur du territoire vallée de la GARTEMPE	CD 87 : 250 € Haute Vienne : 300€ commune : 700€	350 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Fédération départementale des chasseurs	Etude sur la reproduction de la bécasse dans les forêts tempérées, les latences climatiques Le projet se situe principalement dans le département de la Creuse	Etat : 10 200 € Organismes Sociaux : 10 200 € Autres : 122 545 €	7 900 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- de refuser les subventions suivantes :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	DÉCISION	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Association les sources de la Creuse	Organiser le pêche sur le plan d'eau de la commune	Commune : 150 €	Refus	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin	Médiation Faune Sauvage - Actions 2026	Etat : 35 000 € CD 87 et 19 : 2 000 € Région NA : 90 000 € Autres : 50 000 €	Refus	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Association jeune chasseurs du Limousin	Association réalisant des événements représentant la ruralité, actions avec les agriculteurs, Ateliers pédagogiques	Conseil Régional : 120 € CD 87 : 400 €	Refus	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Association communale de chasse de CHAMPSANGLARD	Le traditionnel brevet de chasse sur chevreuil organisé pour la 7eme édition	Non précisé	Refus	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 78.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET